

Mise à jour sur les mines terrestres

Mines antipersonnel : la Convention d'Ottawa a vraiment un impact

« C'est une victoire pour les justes », de dire le premier ministre Chrétien, le 1^{er} mars, lors d'une cérémonie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) marquant l'entrée en vigueur officielle du traité contre les mines antipersonnel. Ce traité, dont le nom officiel est la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, fut signé à Ottawa en décembre 1997 par 122 pays. Il a depuis reçu 13 signatures additionnelles et a été ratifié par 67 pays.

L'entrée en vigueur de ce traité le 1^{er} mars signifie que ses dispositions ont maintenant force de loi auprès des pays qui l'ont ratifié. Cela comprend un engagement d'interdire la production et l'exportation des mines, la destruction des stocks dans un délai de quatre ans, le déminage des terres dans un délai de dix ans, et l'assistance envers la réhabilitation des victimes, également dans un délai de dix ans. Le premier ministre a noté que la rapidité avec laquelle la Convention d'Ottawa est entrée en vigueur était sans précédent en ce qui concerne un traité de désarmement.



Mélanie Gagnon, de Montréal, l'une des jeunes ambassadrices canadiennes de l'action contre les mines antipersonnel.

Les participants vont faire le point sur les progrès accomplis jusqu'à alors et va planifier les prochaines étapes de la campagne contre les mines antipersonnel.

La Collecte de fonds des jeunes ambassadeurs de l'action contre les mines — « Dansons pour vaincre la peur »

Les jeunes Canadiens sont désireux de contribuer à la campagne internationale d'action contre les mines. Conçue pour coïncider avec l'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa en mars, la collecte de fonds intitulée « Dansons pour vaincre la peur » — initiative nationale visant à sensibiliser la population à la crise mondiale des mines antipersonnel — a fait danser des étudiants lors d'événements partout au pays. Cette activité visait à recueillir des fonds afin de nettoyer les pays dont le sol est semé de mines antipersonnel et d'aider les victimes, leurs familles et leurs collectivités. Mélanie Gagnon, de Montréal, l'une des jeunes ambassadrices canadiennes de l'action contre les mines, estime que la danse qu'elle a organisée a remporté un vif succès. Quelque 350 jeunes ont participé à l'événement qui a eu lieu au Collège Villa Maria, à Montréal. Des événements semblables sont organisés par les jeunes ambassadeurs à Saint John, Ottawa, Winnipeg et Vancouver.

Mélanie Gagnon dit que le fait d'être une jeune ambassadrice a eu un véritable impact. « Depuis le lancement du programme en septembre dernier, raconte-t-elle, j'ai rencontré des milliers d'élèves du secondaire et d'étudiants universitaires qui veulent apporter leur contribution à un changement durable. Les jeunes sont profondément touchés par la destruction et les souffrances humaines que causent les mines antipersonnel. Ils viennent me demander comment ils peuvent s'impliquer, comment ils peuvent aider. Beaucoup sont maintenant activement engagés dans des campagnes visant à faire parvenir des lettres aux pays qui n'ont pas ratifié la Convention et travaillent à toutes sortes de projets éducatifs et de collectes de fonds pour aider le monde à se débarrasser de ce fléau. »

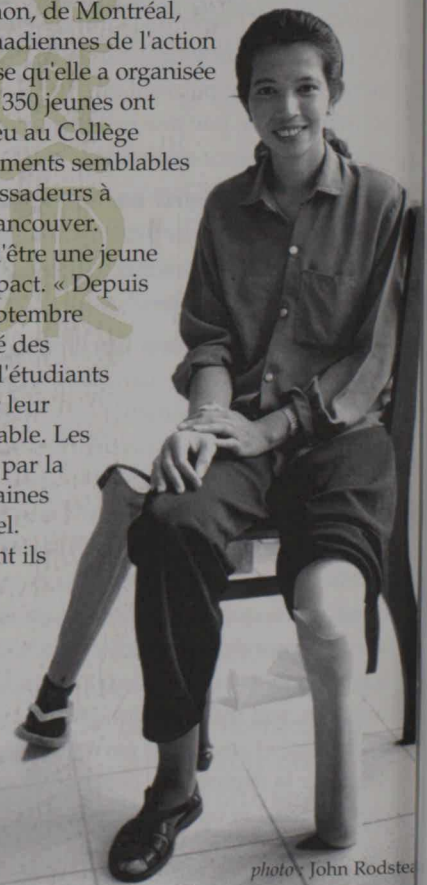


photo: John Rodstee



photo: MAECI

Cérémonie marquant l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. De gauche à droite : Robin Collins, Mines Action Canada; Joschka Fischer, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne; le premier ministre Jean Chrétien; le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy; sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne; Pierre Duplessis, Croix-Rouge canadienne.

Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, qui participait également à la cérémonie où a été dévoilée une réplique en bronze de la première page de ce traité, a indiqué que celui-ci avait déjà un impact certain et que le Canada continuait de jouer un rôle de premier plan dans ce dossier. De nouveaux programmes d'action contre les mines sont en cours dans 25 pays, le taux de victimes dans certaines régions a chuté de façon importante et plus de 14 millions de mines stockées ont été détruites. Même les pays qui n'ont pas signé ce traité ressentent une certaine pression qui les incite à mettre en vigueur plusieurs de ses dispositions : par exemple, les États-Unis, la Chine et la Russie ont mis en place de façon unilatérale, un moratoire partiel sur l'exportation des mines. Les États-Unis contribuent des sommes importantes à l'action contre les mines et la Chine a contribué au déminage en Bosnie et prévoit organiser une conférence régionale sur le déminage. Le ministre Axworthy a cependant indiqué que le degré d'engagement de la communauté internationale, des organisations non gouvernementales et des donateurs privés doit demeurer élevé si l'on veut que les objectifs de ce traité soient atteints.

Les pays signataires de ce traité et d'autres partenaires intéressés se rencontreront à Maputo, au Mozambique, en mai, lors de la Première réunion des États parties à la Convention.

Pour de plus amples renseignements sur les efforts canadiens contre les mines ou pour savoir comment vous pouvez contribuer à la cause du déminage, nous vous invitons à visiter notre site Web www.mines.gc.ca